

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Mai

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 27 mai

La Chambre, sur la proposition du Ministre du commerce, proroge jusqu'au 30 juin la perception des droits actuels sur les pétroles, qui devait cesser le 31 mai prochain.

M. Terrier, ministre du Commerce, a pris l'engagement formel que cette prorogation sera la dernière. Dès les premiers jours de juin, le gouvernement déposera un projet de loi établissant le régime définitif des pétroles et autres huiles minérales propres à l'éclairage et donnera ainsi au Parlement la faculté d'opérer sur ces matières les dégrèvements qui ont été si longtemps annoncés et promis aux contribuables.

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889.

La Chambre a voté, dans sa dernière séance, l'article unique de ce projet. M. Gauthier (de Clagny) propose d'y ajouter un article supprimant la loi sur les candidatures multiples.

INFORMATIONS

Le général Dodds à Herblay

Le général Dodds, invité à servir de parrain à une enfant de M. Paulmier, qui fut son ordonnance à Brest, a passé la journée de samedi à Herblay.

La jeune Berthe-Madeleine Paulmier est née le 23 décembre 1885; ondoyée à cette époque, elle attendait, pour recevoir le baptême, que le général Dodds pût assister à la cérémonie.

La cérémonie du baptême s'est accomplie très simplement, le suisse pourtant avait revêtu son uniforme des grands jours.

Voici le procès-verbal qui a été signé au presbytère.

« L'an 1893, le 27 mai, j'ai conféré les cérémonies du baptême à Berthe-Madeleine, née le 23 décembre 1885, de légitime mariage de Gilbert-Valentin Paulmier, grénétier et de Léonie-Félicie Rigault, et ondoyée le jour de sa naissance.

» Le parrain a été le général Dodds.

» Ont signé : Général Dodds; Mme Dodds, née Linckeny-Alsace; G. Paulmier, Mme L. Paulmier, née Rigault. »

A midi, une trentaine de parents ou d'amis se

rénissaient rue d'Argenteuil, chez M. Paulmier. Un déjeuner avait été servi dans une cour de la maison, décorée pour la circonstance de drapeaux tricolores.

Le repas s'est prolongé bien avant dans l'après-midi, et on a beaucoup bu au vainqueur de Behazin, aux soldats du général Dodds, à la France, à la République.

Quand le général Dodds a quitté Herblay pour retourner à Paris, une foule nombreuse lui a fait escorte, poussant de frénétiques acclamations.

Et nous avons entendu M. Paulmier dire à sa fille Madeleine : « Embrasse ton parrain; vois-tu ce jour sera le plus beau de ta vie ! »

Le Couronnement du Czar

Un *Te Deum* solennel a été chanté, samedi matin, à onze heures, en l'église russe de la rue Daru, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du Czar.

M. le baron de Mohrenheim et tous les membres de l'ambassade de Russie, en grand uniforme, assistaient à cette cérémonie, ainsi qu'un grand nombre de notabilités de la colonie russe.

Le Président de la République s'était fait représenter par le colonel Pistor, un de ses officiers d'ordonnance.

Le comte d'Ormesson, introducteur des ambassadeurs, représentait le Ministre des Affaires étrangères; M. Sainsère, le président du Conseil ministre de l'Intérieur; le commandant Maréchal le Ministre de la Marine.

Le général Loizillon s'est également fait représenter par un de ses officiers d'ordonnance, ainsi que les Ministres plénipotentiaires du Danemark et de Grèce.

Moscou, 27 mai.

Ce matin, en présence du Czar et de la Czarine et des autres membres de la famille impériale, il a été procédé en grande solennité à la pose de la première pierre du monument qui va être élevé à la mémoire d'Alexandre II.

Un grand nombre de hauts dignitaires et une foule considérable assistaient à la cérémonie.

La vérité sur l'accident du Tzar

Saint-Petersbourg, 26 mai, soir.

On mande de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« Les bruits d'après lesquels l'empereur se serait blessé au bras à Livadia, à la suite de l'écroulement du viaduc, sont faux. La vérité est que l'empereur et l'impératrice faisaient une promenade en voiture. Arrivé à un point qui ne lui paraissait pas sûr, le cocher pria les souverains de descendre; ils traversèrent à pied le pont, qui s'écroula plus tard, au moment du passage de la voiture. Le cocher fut blessé au bras. »

— Vous êtes souffrante?... Qu'avez-vous?

Louise se raidit.

— Ce n'est rien... Un peu de faiblesse...

C'est pour mon petit que je suis venue vous voir.

— Votre petit. Il est malade.

— Non, mais il vient de se réveiller. Il a faim, il m'a demandé du pain.

— Du pain ? fit la femme. Et vous n'en avez pas.

— Louise bégaya :

— J'ai oublié hier soir...

— Mais de la soupe lui vaudrait mieux à cette heure-ci.

— En effet, balbutia la mère.

— Je viens d'en faire pour mes petits. Je vais vous en donner une assiette.

— Oh ! madame, fit Louise, je vous en serai bien reconnaissante.

Elle prononça ces paroles avec un tel accent, que l'autre la regarda, surprise.

Elle remarqua son amaigrissement, sa pâleur, la rougeur de ses yeux.

— Mais vous-même, dit-elle, vous auriez besoin de prendre quelque chose ce matin.

— Merci... je n'ai pas faim.

— Si... si... ça vous fera du bien... je vais vous en donner deux pleines assiettes... ça ne vous fera pas de mal.

Louise rentra chez elle.

Un instant après, sa voisine y pénétrait derrière elle.

Elle apportait une soupière comble, d'un potage fumant dont l'odeur monta aussitôt aux narines de l'affamée.

Une Interpellation à la Chambre Belge

L'EXPULSION DE MM. BASLY ET LAMENDIN

Bruxelles, 27 mai.

M. Féron a interpellé hier au sujet de l'expulsion de MM. Basly et Lamendin.

Je ne suis pas éloigné, a dit l'orateur, de partager le sentiment du gouvernement au sujet de l'expulsion de MM. Basly et Lamendin.

Je me refuse à approuver l'attitude de M. Basly lorsque les ouvriers français ont attaqué les ouvriers belges.

J'estime que M. Basly aurait dû intervenir d'une façon plus énergique.

Mais je pense aussi que le gouvernement a attaché à la présence de MM. Basly et Lamendin une importance qu'elle n'avait pas et qu'il a obéi aux injonctions de deux journaux belges.

Le gouvernement a-t-il voulu des représailles ? Si oui, elles sont mesquines.

Il y a d'autres étrangers dans notre pays qui ont porté atteinte à nos institutions et que l'on laisse parfaitement tranquilles.

D'un autre côté, les Français voudront probablement tirer vengeance de l'expulsion de notre territoire de deux de leurs députés.

Le gouvernement a donc été maladroite.

Il a d'abord porté une atteinte au Congrès, ce qui, dans un pays aussi libre que le nôtre, ne devrait pas se produire.

Ensuite, la sûreté générale n'avait pas le droit de demander compte à MM. Basly et Lamendin des discours prononcés et des votes émis par eux dans leur pays.

Je demande au gouvernement une explication.

M. Lejeune, ministre de la Justice, dit que le droit du gouvernement d'expulser du royaume MM. Basly et Lamendin n'était pas contestable.

Il prétend que l'expulsion de MM. Basly et Lamendin s'imposait non pas comme Français, assurément, mais comme les représentants de ceux qui avaient organisé la chasse aux Belges.

Il y a eu des centaines de Belges qui ont été les victimes indirectes de MM. Basly et Lamendin.

Dans tous les cas, si MM. Basly et Lamendin étaient venus en Belgique pour des affaires privées, ils n'auraient pas été inquiétés.

Si nous avons pris une semblable mesure, dit en terminant le Ministre, ça a été pour sauvegarder notre sentiment national.

M. Janson répond au Ministre. Il dit que le décret de messidor, sur lequel s'est appuyé le gouvernement pour expulser MM. Basly et Lamendin, n'est plus en vigueur.

M. Lejeune répond qu'il est toujours en vigueur.

M. Schollaert félicite le gouvernement en déposant un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, déplorant les agissements dont

Celle-ci ne savait comment la remercier.

Elle fit manger son fils, puis elle mangea elle-même.

Elle se sentit un peu regaillardie.

Il y avait donc encore ici de bonnes âmes.

L'espoir commençait à entrer en elle.

Si elle pouvait travailler, maintenant peut-être que tout s'arrangerait.

Elle allait sortir, trouver de l'ouvrage.

Dieu lui donnerait les forces nécessaires.

Elle avait fait ses recommandations à son fils.

Elle lui avait dit d'être bien sage, de ne pas sortir du lit, de dormir maintenant qu'il n'avait pas faim. Elle allait revenir.

Elle lui causait et l'embrassait encore, quand un violent coup frappé à la porte la fit tressaillir et se redresser en sursaut.

Avant même qu'elle eût eu le temps de crier :

— Entrez !

L'huis s'ouvrit et un homme paraissait.

C'était l'hôtelier.

XI

Le logeur qui pénétrait chez Louise Poitevin était un homme d'une cinquantaine d'années environ, tout carré, aux traits grossiers, aux cheveux taillés en brosse, rudes et gris, avec une virgule de barbe jaunâtre sous le menton, le type parfait de l'Américain brutal. Il possédait dans le quartier deux ou trois maisons dans le genre de celle qu'habitait la mère de Jean, — maisons construites pour les ouvriers, aux escaliers étroits, aux chambres pressées, grandes comme des al-

les ouvriers belges ont été victimes dans le Pas-de-Calais, approuve la conduite du gouvernement et passe à l'ordre du jour.

M. Bara dit qu'il ne faut pas que les Français voient dans cet ordre du jour un acte de représailles.

Sur les instances de MM. Janson, Féron et Bara, Schollaert modifie son ordre du jour de la façon suivante :

La Chambre, approuvant la mesure prise et les explications du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple proposé par M. Saintelette est rejeté.

L'ordre du jour de M. Schollaert est adopté par 75 voix contre 20.

Cartouches Lebel

C'est le 5 juin prochain que le Conseil supérieur de la guerre examinera si les cartouches Lebel, fournies par trois cartoucheries, sont réellement défectueuses.

Jeunesse royaliste

Suivant le *Matin*, le duc d'Orléans ira prochainement en Suisse recevoir la délégation de la jeunesse royaliste, et prononcera un discours recommandant rigoureusement l'observation de la discipline du parti.

Interview

Mgr l'évêque de Verdun, interviewé par le *Figaro*, dit que les catholiques devront voter pour les candidats républicains favorables à la liberté de l'Eglise et contre les candidats hostiles à la religion ou simplement partisans des lois scolaire et militaire.

Explosion dans un bureau de poste

Les employés du bureau de poste, 104, boulevard Saint-Germain, ont eu un moment d'effroi facile à comprendre.

Deux postiers chargés du service des journaux venaient de prendre le panier contenant les imprimés et de le vider sur la table du service, quand une explosion se produisit, suivie de flammes qui s'élevèrent à une grande hauteur; une fumée intense envahit tout le bureau, dégageant une odeur fétide.

Quand on pût se reconnaître, on constata que fort heureusement il n'y avait pas de victimes. Le receveur, M. Choussat, après avoir empêché ses subordonnés de s'approcher de la table, voulut rechercher la cause de l'explosion; il trouva, dans l'amas des journaux brûlés, une boîte en fer-blanc ronde, semblable à celles qui renferment les sucres d'orge, contenant encore des mor-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

37

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

IX

A côté d'elle, elle entendit du bruit, des enfants qui jouaient.

Cela l'enhardit.

Elle frappa trois petits coups, trois coups timides qui s'entendirent à peine.

C'est une femme qui vint ouvrir, une femme de quarante ans environ, la face rouge, l'air rond, la tête embroussaillée de cheveux roux.

Elle examina la visiteuse d'un air étonné, puis elle dit :

— C'est moi que vous demandez, madame.

— Je suis votre voisine, dit Louise d'une voix timide, presque imperceptible.

— Je vous ai vue déjà... J'y vous reconnais bien. Qu'est-ce que vous voulez ?

La fille de l'huissier était livide.

Elle chancelait.

La femme dit :

ceux d'un produit chimique; plus loin, il ramassa le couvercle, sur le dessus duquel était collé un papier portant l'adresse de Mme Genet, à Enfer, par Artames (Indre-et-Loire).

Le commissaire de police du quartier de la Monnaie, aussitôt prévenu, vint commencer son enquête, aidé d'un pharmacien qui habite près du bureau de poste. Celui-ci, après avoir examiné avec précaution un des morceaux restants, déclara que c'était du phosphore de calcium inflammable au plus léger choc.

La boîte et son contenu ont été envoyés au Laboratoire municipal.

L'enquête démontrera si l'on se trouve en présence d'une tentative criminelle ou simplement d'une contravention à l'arrêté réglant l'envoi de matières explosives.

L'expéditeur étant inconnu, Mme Genet va être interrogée.

Elections sénatoriales

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche dans le Loir-et-Cher :

MM. Tassin, républicain 333 v. (élu)
De Sonnier, rép. modérés 126 —

L'élection de Vervins

Au scrutin de ballottage, M. Dénécheau, républicain, a été élu par 6,335 voix.

M. Larue, révisionniste, en a obtenu 5,830.

La Course Bordeaux-Paris

Bordeaux, 27 mai.

Ce matin a eu lieu le départ de la course vélocipédique Bordeaux-Paris.

Presque tous les coureurs étaient arrivés depuis hier et avant-hier, et causaient en ville une vive curiosité, surtout place de la Comédie où se trouve l'hôtel où ils étaient descendus.

De bonne heure ce matin, une affluence énorme venant de toutes parts se rendait à la Bastide, lieu de départ de la course. Les équipages étaient nombreux, les cyclistes plus nombreux encore; ont peut évaluer la foule à dix mille personnes environ.

La course comprend deux catégories de coureurs : les coureurs de vitesse et les routiers; il y avait 44 coureurs inscrits et 31 routiers; la durée maxima de la course est fixée à trois jours.

A huit heures précises, après une vue d'ensemble prise par un photographe, le signal du départ a été donné par M. d'Etchepare, président de l'Union vélocipédique, qui a tiré deux coups de pistolet.

Cottureau et Stéphane ont tenu la tête tout le temps et sont arrivés pour ainsi dire ensemble à la Porte Maillot, car Cottureau ne l'a emporté que d'une longueur de roue.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LETRE DE M. LE PROVISEUR DU LYCÉE A LA MUNICIPALITÉ

Cahors, le 26 mai 1893.

Monsieur le Maire,

L'administration, le personnel et les élèves du Lycée Gambetta estiment qu'il est de leur devoir de vous remercier de ce que vous faites pour mettre notre vieil établissement dans des conditions

— Nous ne faisons pas de crédit. Mais un jour, je vous demande un jour. Ce serait à recommencer ce soir. Croyez-moi. Il faut m'ux partir. Si vous touchez de l'argent, Vous ne serez pas embarrassé pour louer une autre chambre. Tandis que si je perds l'occasion qui se présente, je ne la retrouverai peut-être pas de si tôt.

— L'occasion? fit machinalement Louise qui ne savait pas ce qu'elle disait.

— Un client vient de se présenter. Je n'avais que votre chambre à lui donner. Je la lui ai promise.

— Mais c'est odieux, se récria la pauvre mère, m'expulser ainsi.

— Vous avez une heure pour faire vos paquets, une heure au plus.

Et l'homme se retira.

Louise ne chercha pas à le retenir, à l'attendrir. Elle comprenait bien que tout serait inutile.

Les supplications, les larmes ne valent pas de l'argent.

Quand elle fut seule, elle pleura à chaudes larmes.

Son fils était endormi.

Il avait ses petites jupes toutes roses colorées par le sommeil.

Sa bouche souriait, et de temps à autre ses petites mains s'agitaient sur le drap, toutes potelées et d'un rose si pâle.

Il fallait le réveiller, le sortir de ce lit chaud, pour l'emmener sous la pluie, sous la bise.

Son cœur se serrait à se briser.

N'était-ce pas horrible.

hygiéniques qui lui permettront de continuer son brillant passé. Ils vous prient de transmettre l'expression de leur gratitude à MM. les adjoints et à MM. les membres du conseil municipal, unis dans une commune sympathie pour une Maison dont la ville de Cahors a le droit d'être fière depuis près d'un siècle.

Si je rappelle les motifs qui ont déterminé le vote de principe du conseil municipal, c'est que nous apprécions l'esprit à la fois élevé et pratique qui a dicté sa résolution, et que nous tenons à ce qu'il sache que les fonctionnaires du Lycée et les parents des élèves, tous électeurs, ont conscience du remarquable esprit de décision éclairée avec laquelle cette assemblée a envisagé la question.

Vous avez constaté, monsieur le maire, avec M. le ministre de l'instruction publique, avec l'administration préfectorale et académique, avec l'inspection générale, — avec tout le monde, hélas! — l'état de délabrement dans lequel se trouve le Lycée qui porte le nom du plus illustre enfant de Cahors. Mais un sentiment de respect pour les gloires locales ne vous a pas seul guidé. Vous avez été mû encore par le profond amour du peuple qui vous porte à fournir à notre démocratie tous les moyens de s'élever, de réaliser dans les livres études la fraternité des intelligences auxquelles vous facilitez l'égalité d'accès à la haute culture. Toute la population de Cahors sait tout ce que vous avez fait déjà pour l'enseignement primaire; avec nous elle vous encourage à faire plus encore; elle désire que l'enfant du peuple, passant au Lycée après l'école primaire si heureusement raieunie, ne trouve pas à l'enseignement secondaire l'air sordide et refrogné des aristocraties croulantes; qu'il ne dégoûte pas des études supérieures, parce qu'elles sont logées dans un édifice triste et ruineux. Il y a beau temps qu'on est revenu du préjugé attribuant à certaines classes l'exclusif privilège de l'enseignement secondaire; nous avons chez nous à côté de fils de rentiers ou de propriétaires, une grosse majorité de fils de commerçants, d'employés, de cultivateurs, d'ouvriers manuels. Et c'est là notre honneur, monsieur le maire; nous sommes hautement fiers de la mission qui, nous classant en dehors des partis, fait de nous avec une égale tendresse les pères intellectuels de la France future, sans acception de catégories, confond toutes les classes dans une égale sollicitude, et par la large voie qui mène à l'inéluctable idée républicaine tous les cœurs droits et patriotes, appelle et attire aux sommets les déshérités de la vie. Le Lycée, monsieur le maire, tend à unir les forces sociales dans un fraternel effort pour la grandeur de la patrie, il a conscience de sa destination, et vous sait gré de l'avoir compris, prouvé et proclamé.

Ces considérations, monsieur le maire, suffiraient à expliquer et à honorer le vote de principe du conseil municipal. Mais ces hautes raisons morales, si décisives qu'elles paraissent, doivent quelquefois, malgré qu'on en ait, céder le pas à d'autres nécessités d'ordre matériel; et c'est ici que l'esprit pratique de notre conseil municipal a pu démontrer sa prudente hardiesse.

Dans la situation financière de la ville (qui est celle de toutes les villes) il pouvait sembler téméraire d'engager une dépense assez élevée. Vous avez su comprendre délibérément que s'il faut parfois s'imposer des dépenses nécessaires, mais improductives au point de vue financier, à plus forte raison n'y avait-il pas à hésiter devant celle qu'entraînera la réfection du Lycée, car ce

Qu'avait-elle donc fait au ci-l.
Oh! ce misérable père qui les avait abandonnés ainsi, tous les deux!
Tout son courage, toutes ses forces avaient disparu.
Elle sentait de nouveau ses jambes vaciller sous elle.
Elle se traîna à la lucarne, regarda le ciel et la terre.
La pluie tombait avec plus de violence.
Tout était boueux, humide, d'une tristesse morne.
Le vent soufflait avec force, mugissant à travers les toits.
Quel temps!
Et c'est par ce temps affreux qu'elle allait être mise dehors, obligée de rôder à travers les rues avec son petit Jean à la main ou dans ses bras.
De l'argent! Elle n'en trouverait pas.
Elle n'en espérait de nulle part. Elle ne se faisait pas plus d'illusions à ce sujet que ne s'en était faite le logeur.
On ne lui devait rien. Elle n'avait aucun travail à livrer.
Que tenter? Que faire.
Elle restait indécise, comme hébétée.
Cependant l'heure s'écoulait.
Elle n'espérait aucune grâce de l'hôtelier.
Elle ne désirait même plus le revoir. Elle ne voulait pas lui laisser croire qu'elle était embarrassée pour trouver un autre logement et que sans lui elle se verrait obligée de coucher à la belle étoile.
Elle regarda de nouveau son fils.

Il dormait toujours.
Elle n'osa pas le réveiller.
Ce sera assez tôt plus tard, quand je serai prête à partir.
Elle commença par faire un paquet des hardes qu'elle possédait.
Le paquet était mince et ne la chargerait pas beaucoup.
Il ne contenait qu'un peu de linge pour son enfant.
Elle, il y avait longtemps qu'elle avait vendu tout ce qui ne lui était pas absolument indispensable.
Pourvu qu'on le lui laissât seulement, que le logeur n'eût pas la fantaisie de le lui retenir.
Cela avait si peu de valeur.
Quand elle eût fini, elle alla de nouveau au lit. L'heure devait être passée.
Il n'y avait plus à hésiter, à retarder.
Elle se pencha sur son fils, l'embrassa, le serra doucement et appela :
— Jean!
Le petit, tiré de son sommeil, se frotta les yeux, fourragea ses cheveux blonds embroussaillés.
Il grognait légèrement.
Il était de mauvaise humeur d'avoir été troublé dans son repos.
La mère, le cœur déchiré, dit encore,
— Jean.
L'enfant sourit et tendit les bras à sa mère.
— Il faut se lever, dit celle-ci. Il est l'heure, je vais t'habiller.
Elle le prit, l'enleva du lit et se mit à lui passer ses vêtements.

n'est en réalité qu'une simple avance de fonds, un véritable placement à intérêts.

La somme que coûtera cette opération est en effet bien modeste, si on la compare aux sacrifices révélés récemment par le *Bulletin de l'Instruction publique*, que se sont imposés cette année les plus humbles bourgades de France, en faveur de leurs établissements d'enseignement secondaire. Il serait puéril de supposer que les conseils de ces villes n'ont obéi qu'à un instinct chevaleresque en consentant ces sacrifices; évidemment, ils ont, très raisonnables, envisagé les avantages ultérieurs qui devaient résulter de leurs décisions. Et c'est ce que vous avez fait, monsieur le maire, avec vos collègues du conseil municipal. Outre le bénéfice d'un vaste chantier ouvert à nos ouvriers si fort éprouvés, vous avez considéré qu'en échange de la somme votée, vous receviez d'abord une pareille somme de l'Etat, plus, chaque année, une rente à peu près égale à la moitié, sous forme de subvention accordée au Lycée par le ministère de l'instruction publique. Cette subvention, venue du dehors, tout entière dépensée dans Cahors, est un important appoint aux revenus de la ville. Il en est de même de l'argent dépensé dans les limites de l'octroi, par les personnes que retient ou qu'amène ici en passant la présence d'un Lycée; fonctionnaires, élèves, parents, domestiques, tous sont contribuables. Votre claire connaissance des affaires vous a montré que le Lycée est une source de revenus, et peut-être vous a fait prévoir que d'autres villes vous le pourraient envier.

Aussi n'avez-vous pas hésité à prendre, avec toutes les précautions qu'exigent les intérêts qui vous sont confiés, des engagements que la population entière a ratifiés lors du passage de M. le ministre de l'instruction publique. L'Etat a de nouveau confirmé qu'il maintenait sa promesse, et que sa contribution pour moitié des frais était inscrite au budget de 1894.

N'est-il pas donc naturel que l'administration du Lycée, représentant le personnel, les élèves et leurs parents, vous adresse l'expression de sa reconnaissance pour les efforts déjà faits et pour ceux que vous ferez encore, en vue d'une solution définitive, irrévocable et rapide?

C'est avec une joie profonde que je me fais l'interprète de ces sentiments, et que je vous prie, monsieur le maire, d'agréer pour vous, pour vos collègues de la municipalité et du conseil municipal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Proviseur du Lycée Gambetta,
L.-H. SOUQUET.

Les employés des lycées

Le ministre de l'instruction publique a reçu des employés des lycées la pétition suivante :

Les employés des lycées viennent d'appeler à nouveau l'attention de M. le ministre de l'instruction publique sur les doléances qu'ils lui ont déjà exposées dans trois précédentes pétitions couvertes de 400 signatures.

Ils se plaignent surtout de l'insuffisance de leur salaire qui depuis longtemps est resté fixé à 300 fr. par an et sollicitent l'élévation graduelle par classe de leur traitement jusqu'à 800 fr. Le crédit nécessaire à cet effet ne dépasserait pas 60,000 fr.

Ils signalent ensuite la position malheureuse des vieux serviteurs des lycées qui sont remerciés dès qu'ils deviennent trop affaiblis par l'âge. Ils comparent leur condition à celle des em-

ployés de l'assistance publique, lesquels on une retraite après vingt ans et dont le trousseau leur est fourni gratuitement et ils souhaitent qu'à défaut d'une retraite-régulière, un secours annuel et viager soit accordé à ceux d'entre eux qui justifieraient de trente années de service dans l'Université.

Ils engagent tous leurs camarades à faire partie de l'Association, afin d'arriver à une action commune.

Bourses de licence

Nous croyons devoir rappeler aux candidats aux bourses de licence que le registre d'inscription est ouvert au secrétariat de l'Académie jusqu'au 18 juin, terme de rigueur.

Au 7^e de ligne

M. le général de brigade Combarieu, est arrivé à Cahors hier, lundi, à 5 heures 15.

Il s'est rendu, ce matin, au champ de tir de Caillac, pour assister, conformément aux prescriptions ministérielles, au tir annuel d'inspection du 7^e de ligne.

Dans la soirée, le général a visité les magasins et approvisionnements de la place de Cahors.

Banquet

Dimanche, à midi, un banquet d'adieu réunissait au buffet les chefs des différents personnels de la gare de Cahors, en l'honneur du départ de M. Malet, chef de dépôt, qui prend sa retraite et qui était très estimé de tous.

Une trentaine de convives étaient ainsi réunis, et la belle humeur n'a cessé d'animer cette fête intime.

Plusieurs toasts ont été portés. M. Malet offre aujourd'hui un banquet d'adieu au personnel placé sous ses ordres.

M. Dessayre, du dépôt de Bordeaux, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Malet. Il a pris possession de son poste depuis quelques jours.

La course Bordeaux-Paris

Nous apprenons avec plaisir que M. Duanip, le vélocipédiste bien connu à Cahors, est arrivé 5^e dans la grande course Bordeaux-Paris.

Tentative de suicide

Samedi dernier, le sieur Second Auguste, 17 ans, garçon coiffeur, domicilié avec son père, impasse St-Urcisse, 5, pénétrait par escalade et effraction dans la maison de M. Fourès, demeurant aux Ramonets. Il fut surpris en train de bouleverser toute la maison, sans pouvoir trouver une somme de 600 fr. qu'il y cherchait.

Second, conduit au bureau de police, a tout avoué et a été enfermé au violon municipal.

Comme un agent allait voir ce qu'il faisait, il le trouva pendu au barreau de la fenêtre du violon à l'aide de sa ceinture et de son mouchoir. La langue sortait démesurément et le visage était déjà tuméfié. Heureusement que le nœud coulant avait cédé ou c'en était fait du jeune voleur.

Décroché aussitôt et ranimé, il fut conduit et écroué à la maison d'arrêt en attendant sa comparution devant la justice.

Un malheureux

Dimanche matin, vers 10 heures et demie, un ouvrier originaire de Fourchambault, le nommé Bataillon, est tombé inanimé sur le trottoir gauche du boulevard Gambetta, à la hauteur de la

A chaque pièce nouvelle qu'elle lui donnait, elle pleurait plus abondamment.

Le petit la regardait d'un air étonné.

Il paraissait tout surpris, tout triste de la voir pleurer.

Quand elle eût fini, elle le serra plus fortement encore contre son sein, puis elle essuya ses yeux, prit son petit paquet et ouvrit la porte.

L'hôtelier se montrait à ce moment même sur le haut de l'escalier.

— Je venais voir si vous vous décidiez, dit-il.

Il regarda le léger bagage.

— Qu'avez-vous là-dedans.

Et il regardait le paquet, écartait l'enveloppe.

Elle répondit, les larmes aux yeux.

— Ce sont des choses mises pour le petit et des bas Ça ne vaut pas cher, allez.

Et elle l'implorait du regard.

Il était convaincu lui-même, car il dit, abandonnant le paquet.

— Passez, et filez vite.

Elle descendit l'escalier rapidement.

Elle était heureuse d'avoir pu sauver cela.

Au moment de mettre le pied dehors, elle eut un mouvement de recul.

Le vent faisait rage dans la rue, envoyait la pluie par paquets dans le visage des passants.

Le ciel était si gris, si terne, qu'on y voyait à peine.

(A suivre)

maison Roques, et s'est fait de légères blessures à la tête.

Relévé immédiatement et transporté au bureau de police, le malheureux ouvrier a dit que n'ayant pas mangé depuis deux jours et n'osant pas mendier, sa chute était due à une faiblesse. On lui a aussitôt fait prendre un peu de bouillon, après quoi il a mangé avec un voracité qui confirmait la réalité de ses assertions.

Blaviel et Cie

Blaviel, Rigal et Bramarie font appel de la condamnation qu'ils ont encourue à l'audience correctionnelle de jeudi dernier.

Ils ont été, à cet effet, transférés aujourd'hui à la prison d'Agén.

Chiens errants

Les propriétaires de chiens à qui il manquerait quelques-uns de ces animaux qu'ils soupçonnent mis en fourrière, sont avertis de les réclamer dans le plus bref délai, faute de quoi, les chiens seraient abattus dans les quarante-huit heures.

Cas de choléra à Toulouse

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

Toulouse, 28 mai.

Quelques cas de diarrhées cholériques, dont deux suivis de décès, ont été constatés depuis quelques jours dans notre ville. Dernièrement, M. C..., horloger, succombait à une maladie qui présentait tous les symptômes du choléra.

Une autre mort identique s'est produite hier dans la rue de la Madeleine, 57 ; Mme Guiraud, âgée de 59 ans, a succombé à midi à une atteinte de choléra. On a procédé dans la soirée à l'inhumation. L'appartement et les vêtements ont été désinfectés.

Pacage sur les accotements des chemins vicinaux et ruraux

M. le ministre de l'intérieur vient de faire parvenir à MM. les préfets la circulaire suivante : Monsieur le préfet,

Par ma circulaire du 10 mai courant, je vous ai invité à vous concerter avec les chefs de service des forêts à l'effet d'assurer l'exécution des instructions de M. le ministre de l'agriculture autorisant, exceptionnellement, en raison de la disette de fourrages, l'ouverture au parcours du bétail des cantons défensables des forêts domaniales et l'extention du pâturage dans les forêts communales.

Je crois devoir également appeler votre attention sur la convenance qu'il y aurait, surtout pour les communes ne possédant pas de territoires forestiers, à apporter, pendant cette période de sécheresse, le plus large esprit de tolérance dans l'application des dispositions réglementaires qui dépendent de laisser paître aucune espèce d'animaux sur les chemins vicinaux ou ruraux.

Cette prohibition tend à assurer la commodité et la sécurité du passage et à protéger, contre les dégradations, le sol des chemins.

Mais quelques animaux paissant le long des voies peu fréquentées, ne sauraient être une cause de dommage ou de gêne ; aussi l'administration ne refusera-t-elle pas, en général, à l'habitant pauvre, la faculté de mener ainsi paître son bétail. Dans les circonstances actuelles, il y aurait lieu, pour l'administration, de se montrer plus tolérante encore qu'à l'ordinaire et d'accorder aux populations rurales, au point de vue du pacage sur l'accotement des chemins, toutes les facilités compatibles avec les exigences de la viabilité et de la circulation.

Une grève d'avocats

On mande de Clermont-Ferrand :

« On annonce que les avocats de Riom se sont mis en grève ; ils refusent de plaider devant la deuxième chambre, présidée par M. Bonnet. »

Depuis quelques temps, MM. les avocats nous nous contentons de reproduire leurs doléances à titre d'information, dit le *Moniteur du Puy-de-Dôme* — se plaignent de ce que M. le président de Chambre, Bonnet, jugeait un peu trop à la légère. Tout en rendant un hommage mérité au grand talent, aux profondes connaissances de M. Bonnet, ils voyaient avec peine, disent-ils, les dossiers trop peu scrupuleusement examinés et diverses affaires mal étudiées.

Samedi dernier, leur mécontentement s'est traduit de la façon la plus inattendue. M^{rs} Clausels, Salvy et deux autres des meilleurs avocats du barreau ont refusé de plaider devant le président de la 2^e chambre et se sont retirés. Les dossiers ont alors été offerts à d'autres avocats qui, eux aussi, ont décliné l'offre de plaider devant la 2^e chambre. Dans ces conditions, MM. les avoués ont avisé M. Bonnet qu'ils ne trouvaient aucun défenseur pour soutenir les causes de leurs clients.

La grève en est là. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Payrac

Le 19 courant, la gendarmerie de Payrac a arrêté, en flagrant délit de mendicité, les nommés Devuyt (Philippe), 29 ans, tanneur, né à Anderlecht (Belgique), et Boutens (Edouard-Léopold), 16 ans, sans profession, né à Paris.

Capdenac

Samedi, le train de voyageurs 1040, allant de Capdenac à Aurillac, a déraillé, en sortant de la gare de Viescamp-sous-Jallès.

La locomotive a parcouru quelques mètres sur le talus en dehors de la voie et s'est ensuite enfoncée dans le sable. Quant au tender, il est simplement sorti des rails.

Un train de secours, envoyé immédiatement sur le théâtre de l'accident, a pris voyageurs et bagages et est revenu à Aurillac où il est arrivé à minuit.

Les dégâts matériels sont très importants.

Une équipe d'ouvriers a été occupée toute la nuit à débayer la voie. Actuellement, le service a repris comme à l'ordinaire.

Aucun accident de personne à déplorer.

De l'enquête ouverte par la compagnie d'Orléans, il résulte qu'un individu a brisé la chaîne de l'aiguille qu'il a ouverte en l'assujettissant avec des coins.

Figeac

Dimanche, M. Paulin Mouly, chapelier à Figeac, s'était rendu à sa propriété sise à las Crestes, en compagnie de son petit-fils, Paul Percot, âgé de cinq ans. Celui-ci, s'écarta de son grand-père, occupé à examiner l'état de ses récoltes, et tomba dans une mare d'une profondeur de 2 mètres.

Le sieur Bernard Niel, âgé de 60 ans, qui travaillait dans un champ voisin, entendit les cris désespérés de l'enfant, courut vers la mare et fut assez heureux pour le retirer avant l'asphyxie.

Nos félicitations à ce brave homme qui a réellement sauvé la vie à ce jeune imprudent.

Boussac

Samedi, pendant les opérations de recensement des chevaux et voitures de notre commune, M. Magne, maréchal des logis de gendarmerie à Assier, a été mordu au bras gauche par un chien non atteint, heureusement, d'hydrophobie.

La blessure est profonde.

Rouffillac

Ce matin, le cadavre d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, inconnu, a été trouvé dans le tunnel des Tuileries, commune de Rouffillac. Tout fait supposer qu'on est en présence d'un suicide, le corps ne portant aucune trace de violence. Ce malheureux s'est fait tuer en se plaçant sur la voie ferrée au-devant d'un train en marche (côté Paris) qui l'a écrasé.

Gramat

Mardi dernier, à Gramat, un incendie a détruit une maison appartenant au sieur Cépède (Pierre), charpentier. Les pertes, qui s'élevaient à 14,000 fr., ne sont couvertes par aucune assurance.

Le 16 mai, jour de la dernière foire de Gramat, pendant que le sieur Delpeyroux, métayer à Bonnet-Haut, commune de Gramat, était absent de son domicile, un ou des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison en passant par une lucarne qui est à 70 centimètres du sol, et ont tout bouleversé, évidemment pour chercher l'argent que pouvait avoir le sieur Delpeyroux. Heureusement que ce dernier qui était allé à la foire, avait emporté la somme de 763 francs qu'il possédait. Ne pouvant pas trouver d'argent, les voleurs ont fait main basse sur une montre qu'ils ont, du reste, laissée tomber à peu de distance de la maison, probablement dans leur précipitation à prendre la fuite.

Ces voleurs sont inconnus. Une enquête est ouverte.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La représentation donnée par la troupe Pigot-Guyot au profit de la caisse de secours des sapeurs-pompiers de Cahors, a eu lieu, samedi soir, au théâtre de notre ville.

Le *Maître de Chapelle* a été brillamment interprété par M^{rs} Massé, MM. Nèrel et Marty.

M^{rs} Demanthe-Guyot a retrouvé, dans le rondeau de la paysanne du *Petit Duc*, les applaudissements si mérités qu'elle a obtenus pendant le cours de la saison théâtrale.

La Société la Gaillarde a exécuté une pantomime : « Pierrot gymnaste. » Ce scénario très original a été très goûté par le public cadurcien. On a surtout admiré les mouvements d'ensemble intercalés dans cette pièce et qui font honneur à ces enfants. Leurs camarades du Lot ont cueilli, eux aussi, dans leurs exercices de boxe et d'escrime, leur large part d'applaudissements.

Nos braves pompiers ont exécuté un simulacre de sauvetage, qui a vivement impressionné les spectateurs.

La musique du 7^e de ligne, prêtait son concours à cette soirée, elle a justement recueilli, elle et son excellent chef, M. Kelsen, une ample moisson de bravos.

Une quête faite, au cours de la soirée, par M^{rs} Demanthe-Guyot, a été des plus productives.

AGRICULTURE

Sécheresse et pluie

Voici quelles sont les appréciations de l'Institut agronomique sur la situation faite à l'agriculture par la sécheresse que nous avons subie.

Ces appréciations sont générales sur l'ensemble du pays.

Les pertes subies par l'agriculture, en France, depuis deux mois, peuvent s'élever, à l'heure qu'il est, au chiffre énorme de 800 millions. Ce chiffre n'est pas exagéré si l'on calcule que presque toute la première coupe des plantes fourragères est perdue ; que la superficie totale des prairies naturelles et artificielles est de sept millions et demi d'hectares, et qu'un hectare rend, en moyenne, 10 à 15,000 kilos de fourrages verts.

Les plantes les plus éprouvées sont la luzerne, le sainfoin, le trèfle incarnat, le trèfle violet, la vesce d'hiver, qui se sèment à l'automne et qui ont eu à supporter, après les froids de l'hiver, ces deux mois de sécheresse extraordinaire ; la récolte de ces plantes peut être considérée comme à peu près nulle.

La grosse question qui se pose à l'heure qu'il est, c'est celle-ci : que sera la récolte du blé, de l'avoine, du seigle et des autres céréales ? Seront-elles atteintes aussi ? Ira-t-on jusqu'au cataclysme ? Car si les récoltes d'été sont compromises, nous assisterons au plus formidable krack agricole dont on ait jamais parlé.

Mais il paraît qu'on doit se rassurer.

Le seigle aura, en effet, une paille moins haute que tous les ans, car la fleur et l'épi sont sortis avant l'époque ordinaire, de sorte que, cette année, la récolte devra se faire prématurément.

Le blé n'a pas souffert beaucoup. Plus tardif que le seigle, il est resté, grâce à la sécheresse, presque stationnaire jusqu'ici ; il peut donc regagner une certaine avance avec la pluie qui vient de tomber.

La betterave n'est pas encore très compromise.

Mais quels remèdes — s'il y en a — peut-on apporter à cette situation menaçante ? Y a-t-il eu des précautions prises contre la disette des fourrages ? — Oui, répond M. Rissler, directeur de l'Institut, — dans certaines contrées, dans le Midi surtout, on vient de semer du maïs-fourrage qui remplace exactement le sainfoin et convient admirablement aux vaches laitières. Même il est temps encore de faire partout ces semis. Les variétés américaines de maïs-fourrages produisent 100,000 kilos à l'hectare ! C'est d'un rendement superbe. Semé maintenant, la récolte peut s'en faire en septembre.

De même pour la vesce velue, propagée en France par M. Schribaux, professeur à l'Institut agronomique, il est temps encore ; cette plante rend 20,000 kilos à l'hectare ; et la sème avec de l'avoine destinée à être coupée en vert.

L'administration n'est pas restée tout à fait inactive devant cette situation. Le ministre de l'agriculture, M. Viger, a adressé le 3 mai courant à tous les professeurs d'agriculture une circulaire les invitant à conseiller aux paysans les semis de printemps et à leur enseigner les meilleurs modes de fumure et de conservation des fourrages.

De plus, le même ministre vient d'autoriser les agents des forêts à laisser paître les bestiaux dans les herbages des forêts.

Enfin, M. Charles Girard, professeur à l'Institut agronomique, expliquait à la dernière séance de la Société d'agriculture, dans un rapport très documenté et fort intéressant, que les feuilles des arbres — de certains arbres — pourraient très bien être utilisées comme fourrage. Il a établi que la feuille du mûrier, du noisetier, de l'aulne, du peuplier, du tilleul, du faux acacia, de l'érable, du marronnier, etc., etc., contient, à l'analyse, mais à des degrés différents, des principes nutritifs très puissants, aussi puissants et même plus que la luzerne elle-même ! Les feuilles ne doivent pas être récoltées trop jeunes ni trop vieilles ; c'est le mois de septembre qui paraît le meilleur pour la récolte. Six expériences faites sur des moutons, des chèvres et des vaches ont donné des preuves incontestables quant à la digestibilité des feuilles et à leur assimilation par l'organisme des bestiaux.

Le vin en 1892

Selon les données les plus récentes, voici quelle aurait été la production du vin en 1892 ; Italie, 33,366,000 hectolitres ; France, 29,082,000 ; Espagne, 24,210,000 ; Autriche-Hongrie, 8,000,000 ; Portugal, 4,500,000 ; Russie d'Europe, 3,000,000 ; Algérie, 2,867,000 ; Allemagne, 2,580,000 ; Bulgarie, 2,500,000 ; Grèce, 2,500,000 ; Turquie et Chypre, 3,500,000 ; Roumanie, 2,000,000 ; République argentine, 1,500,000 ; Suisse, 1,000,000 ; Etats-Unis d'Amérique, 926,000 ; Serbie, 832,000 ; Colonie du Cap, 212,000 ; Australie, 180,000.

En 1892, l'Italie a exporté 2,444,120 hectoli-

tres de vin ; la France, 1,840,237 ; l'Allemagne, 199,376 ; l'Autriche-Hongrie, 193,715 hectolitres, et tous les autres pays, des quantités beaucoup moindres.

FAITS DIVERS

Grave manquement à la discipline

Une affaire exceptionnellement grave a été jugée, hier, par le conseil de guerre du neuvième corps d'armée, siégeant à Tours.

Deux soldats, l'un Gabriel Clouet, neveu de l'amiral Clouet, ancien ministre de la marine, l'autre Marchoiné, avaient à répondre de voies de fait envers un supérieur, le sergent Baffard, du 90^e régiment de ligne.

Les faits remontent à la Mi-Carême.

Ce soir-là, Clouet et Marchoiné, en permission, étaient allés passer la soirée à Tivoli, un bal public de Châteauroux (Indre).

Vers minuit, une bagarre se produisit.

Le patron de l'établissement fit demander le concours de la troupe pour expulser plusieurs jeunes gens qui causaient du scandale.

Le sergent Baffard, de service, accourut.

A peine était-il arrivé dans le bal qu'il se voyait entouré par une centaine de civils qui, le couteau à la main, le menacèrent de lui faire un mauvais parti.

Baffard mit le sabre au clair, et, courageusement, tint tête pendant plusieurs minutes à ses adversaires. Mais, sentant les forces l'abandonner, il appela à l'aide.

— A moi le 90^e, s'écria-t-il.

Clouet et Marchoiné, qui avaient assisté à cet incident, eussent dû, par un sentiment bien naturel, se porter au secours de leur supérieur.

Ils n'en firent rien. Au lieu de cela, ils s'associèrent aux manifestants. Clouet s'avança vers Baffard et le désarma, tandis que son camarade Marchoiné appliquait un vigoureux coup de poing sur le visage du malheureux sergent.

Baffard sortit de là couvert de blessures.

Il dut entrer à l'hôpital où il resta vingt et un jours.

Une enquête fut ouverte.

Clouet et Marchoiné qui avaient non seulement manqué à leur devoir mais encore s'étaient livrés à des voies de fait injustifiées envers leur supérieur, furent déférés au Conseil de guerre.

Ils paieront cher ce manquement à la discipline.

Clouet a été, en effet, condamné à dix ans de travaux publics, maximum de la peine, et Marchoiné à cinq ans de la même peine.

Le meilleur antiscorbutique et rafraîchissant connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU **VÉRIFIABLE TOPIQUE BERTRAND AÏMÉ**
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite).
Prix: 0.50, 0.75, 1, etc. - Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour ; P. A. R. S. 111, rue Neuve et...

l'INSTITUT DES BÈGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le **Bégaiement** ET TOUTS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION le 19 juin DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

BULLETIN FINANCIER
du 29 Mai 1893

La liquidation de Londres s'opérant dans le plus grand calme, notre marché en profite dans une large mesure. Il semble qu'on n'ait attendu que ce moment pour calmer les cours. Berlin et Vienne sont aussi arrivés très fermes, mais sur la nouvelle d'un cas de choléra à Hambourg, on a rétrogradé un peu sur les deux places.

Les derniers vendeurs paraissent disposés à se racheter et aident ainsi à la hausse. On fait quelques affaires, il eût à craindre que le mois prochain avec le fonctionnement du nouvel impôt sur les opérations de bourse, on entre dans une période de transactions bien restreintes.

Le 3 0/0 débute à 97.45 et finit à 97.65 après 97.70. Les actions de nos grands établissements de crédit se relèvent un peu. Le Foncier est à 961.25. La Banque de Paris cote 656.25. Le Crédit Lyonnais est calme à 760. Le Suez remonte à 2707.50.

Les fonds étrangers sont en progrès. On profite des bonnes dispositions du marché pour pousser l'Italien à 93.10. Rien ne justifie ce cours. L'Extérieure est à 66 13/32 mieux tenue que samedi. Léger réveil des fonds ottomans.

En Banque, le marché se ranime sur les obligations du chemin de fer de la Cie Nationale de l'Equateur à la suite des bonnes nouvelles reçues de l'Equateur et de l'entente complète entre la Cie et le gouvernement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Baiz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Roiz), Plouarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'Aller et à repartir de ce point au Retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'Aller

ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en deçà.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. Aix. Alais. Albi. Alençon. Amiens. Angers. Angoulême. Ancey. Annonay. Apt. Arles. Arras. Auch. Aurillac. Auxerre. Avignon. Bar-le-Duc. Bayonne. Beauvais. Belfort. Bergerac. Besançon. Béziers. Blois. Bordeaux. Boulogne-sur-Mer. Bourges. Brest. Brive. Caen. Cahors. Cambrai. Carcassonne. Carpentras. Castres. Cete. Chalons-sur-Saône. Chalons-sur-Marne. Chartres. Châteaurox. Chaumont. Cherbourg. Clermont-Ferrand. Dax. Dieppe. Dijon. Douai. Draguignan. Dreux. Dunkerque. Epervay. Epinal. Fontainebleau. Gaillac. Grenoble. Havre (le). Honfleur. La Rochelle. Laval. Lille. Limoges. Lisieux. Lodève. Lorient. Lyon. Mâcon. Mans (le). Marmande. Marseille. Montauban. Mont-de-Marsan. Montereau. Montluçon. Montpellier. Moulins. Nancy. Nantes. Narbonne. Nevers. Nice. Nîmes. Niort. Orléans. Pau. Périgueux. Perpignan. Poitiers. Pont-Audemer. Puy (le). Reims. Rennes. Rive-de-Gier. Roanne. Rodez. Roubaix. Rouen. St-Brieuc. St-Etienne. St-Germain-en-Laye. St-Lô. St-Malo. St-Servan. St-Quentin. Saumur. Sedan. Sens. Tarbes. Thiers. Toulon. Toulouse. Tours. Troyes. Valence. Valenciennes. Versailles. Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 5, Fenchurch Street, E. C.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et l'étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESEEUR
Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8^o Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n^o 7

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Heissonier, mes. an 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 10, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

une excellente Machine à réaction à deux cylindres (de la maison Alauzet), munie de tous ses accessoires. En excellent état, vitesse quatre mille à l'heure. Format du Figaro. S'adresser à l'agence Havas, à Nantes.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

A VENDRE

LA VIGNE de M. Andrieu Montaudré, située faubourg Cabessut, à 10 minutes de la ville. Vigne replantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage. S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1^{er}, tous les jours, de midi à cinq heures.

également, A VENDRE Salon complet Louis XIV, piano Erart à cordes obliques, pendule, fauteuils, lits, tables de nuit, suspension en cuivre massif et différents autres objets.

A LOUER

UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
Maison LUTZY, aux Hortes

Huiles à graisser supérieures

de la Maison Grandjean, à Paris-Levallois, préparées spécialement pour la carrosserie, sellerie, bourrellerie, essieux à patent, mécaniciens, machines à coudre et électriques, vélocipèdes, moteurs à gaz et à vapeur, machines agricoles, etc. S'adresser à M. F. VINEL, droguerie centrale de Cahors, à Cahors (Lot).

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE Faubourg et rue St-Georges, N^o 24 Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr. S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.